

# **DECLARATION POUR MOTIVER LE VOTE SUR L'EXTENSION DU POINT 4 DU CSE TEST EN CDRS POUR LA JOIGNABILITE (DECLARATIONS MGAR)**

Au-delà des préconisations émises sur cette résolution, l'UNSA est défavorable à l'avis de cette résolution et à l'extension du test en CDRS pour la prise en compte par téléphone des déclarations MGAR (Dégâts des eaux avec le process NEO SI et événements climatiques).

La première raison est que ce test ne sera pas fait sur la base du volontariat.

Tous les conseillers des 2 équipes sollicitées ne sont pas forcément d'accord et ce ne sont pas les mêmes compétences.

Nous comprenons l'intention de répondre aux sociétaires pour la prise en compte de leurs déclarations dans les meilleurs délais.

Toutefois, on ne s'improvise pas gestionnaire en 3 semaines. Cela demande plusieurs mois de formation, de la technicité qui s'acquiert au fil du temps.

Le temps de formation est insuffisant. Le DUERP n'est pas mis à jour.

Par ailleurs, sur le fond, ce test s'il est validé, nous amènerait à mélanger les métiers. Les gestionnaires deviennent de plus en plus des conseillers téléphoniques sinistres et les conseillers téléphoniques deviendraient en partie des gestionnaires puisque le début de la gestion, c'est l'ouverture du dossier et d'éventuelles mesures conservatoires. C'est le rôle des gestionnaires d'ouvrir le dossier et en assurer la gestion.

Pour l'UNSA, c'est une solution de compensation et non une solution pérenne.

Ce test a des impacts en matière de charge de travail pour les équipes dont les gestionnaires sont mobilisés.

Nous proposons à la Direction de revoir son organisation de travail, laissant plus de temps à la gestion pour garantir un service de qualité aux sociétaires et prévoir des effectifs adaptés à la charge de travail et aux fréquents événements climatiques